

Mise en place de la collecte des déchets alimentaires à AVILLY-SAINT-LEONARD

Le nouveau service de collecte des déchets alimentaires, est en cours de mise en place auprès des foyers de l'Aire Cantilienne.

Qu'appelle-t-on déchets alimentaires ?

Quels déchets vont dans la poubelle à couvercle marron ?

Les déchets que vous pouvez mettre dans la poubelle à couvercle marron pour la collecte des déchets alimentaires sont :

- ✓ Préparations de repas : coquilles d'œuf, épluchures...
- ✓ Restes de repas : viandes, poissons, pains, gâteaux, pâtes, riz, légumes...
- ✓ Aliments périmés (sans les emballages),
- ✓ Fin de repas : serviette en papier, essuie-tout, dosettes de café en papier, filtre avec marc de café, grains de café, sachets de thé en papier.

Les aliments qui ne sont pas à mettre dans votre poubelle à couvercle marron de déchets alimentaires :

- Coquilles de fruits de mer
- Sachets de thé en nylon
- Les déchets de jardin
- Les ordures ménagères
- Les emballages recyclables

2 solutions pour l'élimination de vos déchets alimentaires :

1. La collecte en porte à porte :

Les foyers qui en auront fait le choix de cette collecte seront dotés **entre le 30 mai et le 10 juin** de :

- Une poubelle à couvercle marron (volume de la poubelle : 120L, volume de la cuve de la poubelle : 60 L)
- Un rouleau de sacs biodégradables qui seront à mettre dans les bioseaux pour ensuite les déposer dans les poubelles
- Un bioseau de 7L servant de poubelle de cuisine dans laquelle vous pouvez stocker vos déchets alimentaires et surtout vos épluchures avant de les jeter dans la poubelle, ou dans votre composteur, ou dans votre (la suite ?)

DATE DE DÉMARRAGE DE LA COLLECTE : MERCREDI 22 JUIN (conformément à la date prévue dans votre calendrier de collecte – la poubelle est à sortir avant 17h). Vous pourrez donc démarrer le tri au sein de votre foyer une semaine à 10 jours environ avant cette date pour vous permettre de sortir la poubelle à couvercle marron à cette date.

2. Le dépôt dans les bornes à déchets alimentaires

En parallèle d'une collecte en porte à porte, l'Aire Cantilienne met en place des bornes sur votre commune pour la collecte des déchets alimentaires afin de proposer une solution aux habitants qui ne pourraient pas ou ne souhaiteraient pas accueillir une poubelle supplémentaire.

Les foyers qui auront fait le choix de se rendre aux bornes à déchets alimentaires pour seront dotés de :

- Un badge (format porte-clé) permettant l'ouverture de la trappe
- Un bioseau de 7L utilisé comme pré-stockage dans votre foyer

DATE DE MISE EN SERVICE : LUNDI 13 JUIN

Renseignement et souscription à la collecte en borne à déchets alimentaires : 03 44 62 46 60, ainsi que sur le site www.aireauvert.fr rubrique « démarches ».

Et après, que deviennent ces déchets ?

- ⇒ La poubelle à couvercle marron et les bornes seront collectées dans un camion dédié, une fois par semaine.
- ⇒ Une fois collectés les déchets alimentaires sont déposés dans un centre de traitement et de valorisation situé au nord de Paris. Ils seront compostés ou méthanisés pour fournir des réseaux de chaleur, de l'électricité ou du compost

Schéma récapitulatif pour l'élimination des déchets alimentaires.

BIEN TRIER C'EST IMPORTANT ! Comment éliminer et valoriser les déchets alimentaires ?



Retrouvez toutes les informations concernant la mise en place de la collecte des déchets alimentaires sur le site www.aireouvert.fr

RAPPEL

Pourquoi l'Aire Cantilienne met en place la collecte des déchets alimentaires ?

En 2021, la Communauté de Communes a pu mesurer les effets bénéfiques de la mise en place de la Redevance Incitative des Ordures Ménagères.

RAPPEL : Réduire les tonnages d'ordures ménagères permet de contenir le montant de la Taxe Globale sur les Activités Polluantes (que paie la CCAC pour l'incinération des ordures ménagères) et donc de limiter son impact sur le budget du service de collecte des déchets de la Communauté de Communes.

Le Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027, mis en place par le ministère de la Transition écologique fixe, entre autres, des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 : Réduire encore de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produites par habitant : **la mise en place de la collecte des déchets alimentaires fait partie des solutions pour atteindre cet objectif.**

3 raisons de mettre en place la collecte des déchets alimentaires :

Raison N°1 : Respect des objectifs de réduction des déchets cités ci-dessus.

Raison N°2 : Respect des obligations réglementaires : Le tri à la source des déchets alimentaires sera obligatoire dès 2024 pour tous en Europe, comme le prévoit la directive européenne sur les déchets. En France, il ne concernait jusqu'à présent que les gros producteurs. Cependant, la loi anti-gaspillage, l'étend à tous. Les objectifs de cette obligation de tri à la source et de valorisation des biodéchets sont d'augmenter le recyclage des déchets organiques et d'en réduire les quantités qui sont orientées actuellement vers l'incinération.

Raison N°3 : Le renouvellement des marchés publics pour l'organisation de la collecte des déchets. Les marchés publics sont arrivés à échéance au 31 décembre 2021, l'occasion pour la Communauté de Communes d'anticiper la législation, et de mettre en place dès cette année ce nouveau service.